ABONNEMENT.

Saumur.

Poste :

fix mols 18 trois mois

on s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal su en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

O SAUDINIURO IN

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

IMSERTIONS.

Annonces, la ligne. , 20 c

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des inscritors reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiques doivent être remis au buresa du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés na

sont pas rendus.

on s'abonne: A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés on timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 DÉCEMBRE

telre. - L'abonnement doit être payé d'avance.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-

UN JURY IMPOSSIBLE

Les jurés lyonnais viennent d'accorder les circonstances atténuantes au citoyen Bossual, un assassin qui s'est vanté en pleine cour d'assises d'avoir prémédité son crime. Cel assassin méritait-il cette pitié par

quelque côté de sa vie? Avait-il été abandonné par sa famille, malheureux, persé-

Non, il appartient à une famille d'ouvriers honnêtes et laborieux qui ne lui ont donné que de bons exemples. Et, à vingt ans, cet intéressant personnage avait déjà subi sept condamnations pour vagabondage et pour vol. C'est un citoyen qui ne veut pas travailler. Donc il volait, se feisait pincer, était mis en prison.

Ce régime le contrariait; il se dit : « Si j'assassine, on m'embarquera pour la Nouvelle; je vais assassiner. »

Le président de la cour d'assises lui a posé cette question: « Vous étiez résolu à commettre un crime. Pourquoi?

L'assassin a répondu : « Pour être envoyé à la Nouvelle. J'en avais assez des prisons. »

Voulant tuer quelqu'un. Bossuat a choisi un policier; il cherchait le commissaire, et, n'ayant trouvé que le secrétaire, pour ne pas perdre de temps, il a tué le secrétaire ; trois bons coups de couteau, d'un couteau acheté exprès, et si violemment qu'au troisième coup la lame s'est brisée.

Le pauvre secrétaire est mort. Bossuat a raconté avec un cynisme ex-

ceptionnel toute l'histoire de son crime. - « Oui, j'en avais assez de cette sacrée tésidence obligatoire l je suis parti, et je me suis dit : c'est décidé, le premier agent que

je rencontrerai paiera la sauce! » Sur ce mot, Bossuat éclate de rire au nez es juges. Au fond de la salle, la crapule de Lyon, friande comme toujours des procès d'assises, ricane avec tant d'audace que le président menace de faire évacuer la salle.

Le jury prononce son verdict; il accorde les circonstances atténuantes. Bossuat ira à la Nouvelle.

- « Merci, dil-il en riant, je ne demandais que ça. »

A quelle influence ont obéi les jurés lyon-

Nous dira-t-on que ce sont des partisans

de l'abolition de la peine de mort? Non l la raison de leur vote nous paraît

tout à fait déplorable. C'est une lâcheté.

Ils ont tremblé devant la crapule de Lyon qui remplissait le fond de la salle d'audience.

Oui, ils ont eu peur des cris et des menaces des gredins qui applaudissaient aux bravades de Bossuat.

Et ils n'ont pas osé venger la mort du pauvre policier!

Imbéciles, qui livrent aux voleurs et aux assassins leurs chiens de garde!

LE ROLE DE LA GENDARMERIE

Lorsqu'on a rattaché la gendarmerie au ministère de la guerre, on a entendu la soustraire à toutes les influences et surtout à toutes les besognes politiques. La loi du 28 germinal an VI, qui définit ses attributions, dit qu'elle est « une force instituée » pour veiller à la sécurité publique et pour » assurer le maintien de l'ordre ainsi que » l'exécution des lois. » Tel est le but de l'institution. Le gendarme était jadis l'incarnation un peu rude, mais respectable, de la loi; il avait bonne tenue, bonne réputation; on le craignait comme il convient; mais, s'il avait la raideur de la justice, il en avait aussi l'inflexible honnéteté. Cela venait surtout de ce que son rôle étant très-simple, il lui était facile, en s'y renfermant, de montrer une allure toujours correcte, et d'échapper ainsi à toute attaque, à tout soupçon.

mais le roie des gendarmes est devenu aujourd'hui des plus compliqués, dit le Journal des Débats. On sait quels efforts ont été faits autrefois pour les employer à toutes fins pendant les élections. Aujourd'hui, on les charge de faire, de poursuivre à travers nos villages les enquêtes les plus minutieuses pour connaître l'attitude de tel ou tel employé, de tel ou tel curé.

Ces enquêtes, pour avoir quelque autorité, devraient être conduites avec une extrême délicatesse; on y emploie de braves soldats, qui sont admirablement propres à autre chose, mais non pas à cela. Ils consultent une partie, puis l'autre; ils vont de maison en maison; et de là sortent des rapports ou procès-verbaux qui peuvent avoir, hélas l quelque influence sur le sort de celui-ci ou de celui-là. En tous cas, ces exhibi-

tions du chapeau bicorne et du jaune baudrier entretiennent dans nos campagnes une terreur du plus mauvais aloi, que les tyrans de bas étage exploitent au profit de leur situation locale. Triste épilogue des élections! Il est temps d'y mettre un terme.

Les gendarmes se trouvent obligés de conclure en faveur du dénoncé ou en faveur du dénonciateur. Pénible alternative ! Comment résister aux suggestions de celui qui leur paraît le plus fort? L'expérience leur a appris que, s'ils sont attequés en bas, ils ne seront pas défendus en haut. Du petit au grand, c'est le cas de tous les fonctionnaires. Le gendarme est petit, modeste, mais il a comme les autres l'instinct de conservation. Nous parlions du tyran de village : le gendarme sent sa main pesante sur l'épaule et il ne sent plus nulle part la main du gouvernement. Que faire? S'il s'exposait à être dénoncé à son tour, tout porte à croire qu'il serait perdu. Que pesent aujourd'hui les meilleurs états de services et le dossier le plus honorable en face de quatre lignes rédigées dans un café de province et publiées dans un journal radical?

TOUJOURS LA PERSÉCUTION.

Dans le diocèse de Moulins, plusieurs prêtres ont été menacés officiellement de suppression de traitement s'ils n'étaient pas déplacés à partir du 1er décembre. Les prê-

tres auxquels ces menaces s'adressent ne sont même pas avisés des prétextes sur lesquels se fonde l'administration civile pour les rendre ainsi victimes du plus odieux arbitraire. C'est par une lettre administrative envoyée sous bande qu'ils sont avisés. Le sous-préfet écrit:

« Monsieur le Curé,

» Par lettre en date du 24 courant (novembre), M. le ministre des cultes me fait connaître que vous serez privé de votre traitement, à partir du 1er décembre prochain, pour le cas où, à cette époque, vous ne seriez pas déplacé.

» Agréez, etc. »

C'est la main-mise de l'administration civile sur l'administration diocésaine. Désormais l'évêque ne doit plus rien être que l'humble exécuteur des caprices ministériels ou préfectoraux.

Mais M. Goblet s'abuse s'il croit qu'il trouvera des évêques pour remplir ce rôle.

Dix-huit prêtres du département du Doubs viennent d'être privés de leur traitement par décret de M. Goblet, ministre des cultes. Même un clerc minoré, élève au grand séminaire, a reçu également notification que lorsqu'il sera nommé vicaire, il ne recevra pas de traitement de l'Etat. C'est tout simplement le vol par anticipation.

On dit aussi que plusieurs prêtres du territoire de Belfort sont menacés de la même peine.

M. Goblet vient encore de prévenir Mer l'évêque de Grenoble que neuf prêtres de son diocèse auront leur traitement suspendu à partir du 15 décembre.

Ces prêtres sont accusés d'avoir engagé leurs paroissiens à voter contre les candididats républicains aux dernières élections législatives.

M. F. Nicolay, avocat à la Cour d'appel de Paris, publie dans la Défense une curieuse consultation juridique: Il démontre que le gouvernement n'avait pas le droit de suspendre le traitement des curés, qu'il ne l'a

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Par Anais SEGALAS

XVII AU MOMENT DU DÉPART (Suite)

- Oh! tous ces Américains sont les mêmes, Teprit Adalbert. Les Français jettent volontiers leur argent par les fenêtres, mais les Américains lettent le leur sur les rails des chemins de fer. Tenez, dit-il en s'adressant à Léopold, cela me fait Penser à ce forcené voyageur avec lequel nous avons soupé au café Anglais. Vous savez bien, colui qui ressemblait à la statue du commandeur.

Léopold pâlit et balbutia :

- Oui, je m'en souviens vaguement. Valentine, dit-il vivement à sa femme, tous nos instants sont complés, il faut absolument prendre congé de...

Quel était donc son nom? continua Adalbert en l'interrompant; le savez-vous? Je l'ai demandé, mais on m'a toujours répondu en riant: C'est Abasvérus.

- Ah 1 c'est curieux ! dit Valentine. J'aurais voulu le voir.

- Décidément, dit Léopold en se levant et en lui coupant brusquement la parole, voici le triste quart d'heure, non pas de Rabeleis, mais celui des adieux, l'heure fatale où l'on se sépare de ses amis.

- Adalbert, s'écria tout à coup Arabelle, quand partons-nous? Valentine, en me disant qu'elle part demain, a réveillé ma passion des voyages. J'ai des trépignements de pieds, j'ai comme des battements d'ailes, j'ai des impatiences dans les yeux, qui sont avides de voir du nouveau.

- Mais tu sais bien que j'ai mes travaux d'histoire, dit Adalbert.

- Ton cours du Collège de France est fini et pe reprendra qu'en janvier.

- Et mon ouvrage sur les Gaulois, dont je corrige les épreuves?

- Laisse les Gaulois, et surtout les Gauloises, et

- Eh bien, seit! dit tout à coup Adalbert. - Ah! quel bonheur! s'écria Arabelle en sautant de joie comme un enfant. Et où allons-nous?

Je te propose un petit voyage dans les Indes. Veuxtu que nous allions à Calcutta, à Golconde? - Non, nous irons à Fontainebleau. Je m'y ferai

envoyer mes épreuves. - Oh! tu m'exaspères, s'écria Arabelle; tu ne songes qu'à te railler de moi.

- J'en suis fâché, ma chère enfant, répondit tranquillement Adalbert; mais je ne puis guère m'éloigner de Paris; or, comme la femme doit suivre son mari ...

- Mais pour que je te suive, il faut que tu marches.

- C'est très-juste. Mais que veux-tu? Il ne fallait pas épouser un mari sédentaire. Tiens, reprit-il tout à coup en riant, celui qui t'aurait convenu, c'eût été ce voyageur forcené dont je parlais tout à l'heure.

- Valentine, je t'en supplie! s'écria Léopold, arrachons-nous d'ici. Il te reste encore quelques derniers apprêts de voyage.

- Allons, dit Valentine en se levant, à la grande joie de son mari, il faut nous quitter, ma pauvre

- Adieu, mon amie, adieu! dit Arabelle, en se jetant dans ses bras. Soyez heureuse, envolezvous... Moi, je reste ici, pour y prendre racine.

- Comme une fleur ! dit galamment Adalbert. - Ah! tais-toi! s'écria-t-elle, au comble de

l'agacement. - Voyons, console-toi, dit Adalbert. A la première occasion, je te ferai faire un voyage en ballon.

Le lendemain était le grand jour du départ, le jour ardemment désiré par Léopold. La Suisse était pour lui et pour sa femme un refuge certain, ou M. Harwing no lui apparastrait pas. N'avait-il pas dit que son prochain voyage serait en Écosse? Il était impossible de se tourner le dos le plus complètement ; nulle rencontre n'était à redouter, à moins que la chaîne des Alpes, comme la forêt de Birnam dans Macbeth, ne se mit en marche pour rejoindre la chaîne des monts Grampians, ce qui n'était pas probable.

D'abord, il aurait fallu que les Alpes eussent appris à nager pour traverser la mer et aller en Ecosse, puis tout le monde sait que les montagnes n'out pas l'habitude de se rencontrer. On dit, il est vrai, qu'elles scules ne se rencontrent pas, et quelque fatale circonstance pouvait faire que ce premier mari, si redouté, se trouvât tout à coup sur le chemin de Valentine, surtout pendant les quelques heures qu'elle devait encore rester à Paris, car elle ne partait que le soir et elle pouvait, si elle avait encore à sortir, se trouver en face de ce mort vivant. Par bonheur, il lui restatt quelques derniers proparatifs qui la retenaient an logis, et ce n'était pas là que M. Harwing pouvait venir la chereber, puisqu'il ne connaissait ni son nouveau nom, ni sa nouvello demeure.

Léopold était sorti, Valentine venait de fermer sa caisse et de boucler ses malles, elle se plongea dans un fauteuil avec béatitude, et savoura ce premier mouvement de reposet cette joie profonde que l'on éprouve à se croiser les bras, quand ils ont été longtemps fatigués.

- Allens, dit-elle, maintenant ma tache est

fait qu'en dénaturant non-soulement le sens, mais aussi le texte du Concordat qui régit les rapports de l'Eglise avec l'Etat, et que la seule chose qu'il devait faire, était, s'il croyait les prêtres coupables, de les poursuivre devant les tribunaux. Ils ont droit à des débats et à des juges et ne pouvaient, légalement, être étranglés par un arrêté minis-

LA CHINE INTERDIT L'ÉVACUATION

Ainsi qu'on en jugera par les déclarations de M. le marquis Tseng, la Chine interdit à la France l'évacuation du Tonkin.

Le marquis Tseng, s'étant fait interwiever par le Matin, a répondu:

a Si, a-t-il dit, on s'imagine en France que la Chine convoite en ce moment le Tonkin, on se trompe, car sa pacification nous coûterait plus que le pays ne pourrait jamais nous rapporter.

» Si la France devait se retirer de ce pays, ce ne pourrait être que de deux ma-nières:

» 1° Soit en rétrocédant, par un traité à intervenir, le Tonkin à la Chine. Par amitié et par condescendance envers votre pays, la Chine pourrait accepter cette rétrocession, mais, en ce cas, elle aurait devant elle de lourds sacrifices à faire, et je ne sais pas si notre gouvernement n'aurait pas le devoir aussi bien que le droit de réclamer des compensations ou une indemnité.

» 2º La seconde manière serait de se relirer sans autre forme de procès. Mais comme ce serait rompre le traité, en vertu duquel votre pays possède maintenant le Tonkin, et comme un traité impose aussi bien des devoirs que des droits et des charges aussi bien que des avantages, il est évident que la France, que personne ne saurait soupçonner de ne pas vouloir respecter les conventions et le droit international, ne peut songer à employer un pareil procédé.

» Donc, si votre pays veut, malgré tout, abandonner le Tonkin, je suis persuadé qu'il ne le fera que d'accord avec la Chine, et, comme je ne suis plus chargé de ces affaires, je ne saurais dire quelles sont sur ce point les vues de mon gouvernement. »

La Chine n'admet donc pas que la France se retire.

A l'exemple de M. de Bismark, qui a exigé le maintien de la République, la Chine oblige la France à se détruire elle-même, à se ruiner ou à lui accorder les dédits et les compensations qu'elle se croit en droit de lui imposer.

La quantité négligeable en est venue à dicter des lois à la République des Tonki-

On sait pourquoi maintenant les ferrystes et les brissontins veulent rester à tout prix au Tonkin: la Chine ne leur permet pas de se retirer.

Voilà le nœud de leur résistance.

Chronique générale.

Le rapport de la sous-commission des crédits du Tonkin relatif aux opérations de Lang-Son est terminé. Il est absolument muet sur le cas reproché au lieutenant-colonel Herbinger par le général Brière de

Il se borne à reconnaître que la retraite a été ordonnée trop précipitamment.

C'est pour tenir sa parole à l'égard du ministre de la guerre que M. Lockroy a demandé à la sous-commission qu'il ne fût pas fait mention des révélations qu'il lui avait failes après avoir pris connaissance du dossier relatif au lieutenant-colonel Herbinger.

La commission du Tonkin s'est réunie pour l'audition des rapports. Au début s'est produit un incident au sujet du refus d'autorisation au colonel Herbinger d'être entendu par la commission, refus que l'on prête au ministre de la guerre d'accord avec M. Brisson.

On ne croit pas que la commission puisse déposer son rapport avant les fètes de Noël.

« Ce qui se passe aujourd'hui, à propos des affaires du Tonkin, dit le Journal des Débats, prouve que la désorganisation de l'armée est en train de s'accomplir. Ce que l'on ne pourre jamais assez regretter, ce qui nous couvre de honte et de confusion, ce qui excite la risée de l'étranger, c'est de voir que, dans cette œuvre néfaste, on s'attaque aujourd'hui à ce qui, pour tout Français, à quelque parti qu'il appartienne, devrait être inviolable et socré: nous voulons dire à l'armée, à l'âme même de la patrie. »

LES LISTES DE PARIS.

Il y a jusqu'à présent, pour les élections de la Seine de dimanche prochain, huit lisles seulement.

Les voici:

Liste de l'opposition conservatrice: Hervé, Calla, Denys Cochin, F. Duval, général du Barail, Vacherot.

Liste Clemenceau: Labordere, Achard, Brialou, de Douville-Maillefeu, Maillard, Millerand.

Liste Maujan: Gambon, Maillard, Maujan, Fiaux, Félix Pyat, Vaillant.

Liste du parti ouvrier: Jossfrin, Allemane, Blondeau, Courtoux, Périn, Saint-Martin. Liste de la « Bataille » : Perrocheau, Mil-

lerand, Maillard, Vaughan, Humbert, Fiaux. Liste de l'alliance républicaine: Ranc, Greppo, Delahaye, Muzet, Hattat, Déroulède.

Liste de l'association républicaine: Ribot, Devès, Léveillé, Michau, Ch. Dolfus, L. Hiélard.

Liste républicaine du commerce et de l'industrie: Hattat, Michau, Toppard, Déroulède, Delahaye, Muzet.

On télégraphie de Marseille au Temps:

M. le capitaine Lebrun envoie au Soleil la lettre qu'il a déjà adressée à l'Intransigeant, et la sait suivre des réslexions sui-

« A titre d'ancien soldat, je vous serai observer, Monsieur le rédacteur en chef, qu'aucun journal n'a encore dit que le mouvement de retraile, en avant de Lang-Son, avait été commencé par suite de la défection d'un bataillon de tirailleurs tonkinois et d'un bataillon d'infanterie de ligne.

» Les troupes étaient à ce moment sous la direction du général de Négrier. Le mouvement était commencé quand le lieutenant-colonel Herbinger prit le commandement. Cela est de notoriété publique. On dit que le général se serait arrêté dans son mouvement de recul, s'il n'eût pas été blessé: on n'en sait rien, et, n'ayant pas assisté aux opérations, on ne saurait l'affirmer, pas plus qu'on ne saurait dire à présent ce que fut la blessure du général.

» Une première dépêche la représentait comme grave; pourtant, avant qu'aucun courrier sût parvenu en France, le général Brière de l'Isle télégraphiait : « Dans huit » jours, le général de Négrier montera à

» Ceci peut être rappelé sans porter atleinte à l'honorabilité du blessé; mais le dépositaire devant la commission des Trente-Trois ayant réédité les nouvelles sur la gravité de l'état du brave général de Négrier, il m'a semblé utile de rétablir les saits.

> Signé: Lebrun, capitaine en retraite, officier de la Légion-d'Honneur; un mutilé de Saint-Privat. »

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES SUR LE PAVE.

D'après un travail établi le mois dernier par le ministère de l'instruction publique, à l'aide de renseignements précis fournis par les inspecteurs d'Académie, le nombre des demandes d'emploi d'instituteurs et d'institutrices formées par des candidats remplissant les conditions réglementaires est de 14,722. Ce chiffre se décompose ainsi: Pour les aspirants: 4,478 dont 205 possèdent le brevet supérieur ; pour les aspirantes, 9,760, dont 750 sont pourvues du brevet supérieur. Il y a, en outre, 784 demandes d'emploi dans les écoles maternelles. Les postulantes ont toutes obtenu le titre qui leur est nécessaire, et la plupart d'entre elles ont en outre le brevet élémentaire. Ainsi il y a en ce moment plus de 45,000 instituteurs et institutrices pourvus de leurs diplômes, en quête de trouver une place que la République ne peut leur procurer. Que vont faire ces 9,760 demoiselles ayant pour la plupart des parents à bout de ressources, ces derniers s'étant saignés des quatre membres pour faire obtenir le fameux brevet à leur fille? Il nous semble qu'il y a là une situation faite pour donner à réfléchir aux

terminée; je n'ai plus qu'à partir, je n'ai rien oublié. Ah! si fait! étourdie que je suis! j'ai oublié une chose indispensable : le Guide Joanne pour le voyage en Suisse; c'est de première nécessité. Trois heures, dit-elle, en regardant la pendule, nous ne partons qu'à huit houres du soir, j'ai

Elle mit son chapeau en toute hâte, sortit de chez elle, s'arrêta devant le libraire le plus voisin et entra dans la boutique.

- Je voudrais avoir un guide du voyageur en Suisse, dit-elle.

- Nous devons avoir cela, répondit le libraire, en s'apprêtant à le chercher parmi les nombreux guides de tous les pays, qui étaient rangés dans

- Hâtez-vous, je vous en prie, dit-elle, car je suis pressée.

Et, avançant la tête impatiemment, elle regarda avec lui si elle verrait dans la montre ce qu'elle

Mais tout à coup elle se recula en poussant un cri élouffé.

- Qu'avez-vous denc, madame? lui demanda - Rien, un eblouissement, une douleur subite.

Ce n'est rien. En s'avançant pour regarder si elle découvrirait

dans la montre le livret désiré, elle avait apercu au

dehors une figure longue et pâle, qui se collait aux vitres de la boutique. Glacée de terreur, comme si elle avait vu une

tête de mort, elle s'était rejetée au fond du magasin. - Oh! quelle ressemblance! se dit-elle en

frissonnant. Si je croyais aux revenants, je dirais que c'est William qui sort du tombeau. - Vous êtes devenue tout à coup d'une pâleur...

dit le libraire en lui avançant une chaise. Ne restez pas debout, madame, reposez-vous.

Elle ne pouvait plus se soutenir, elle s'empressa de s'asseoir; puis, retournant la tête vers le vitrage, et fixant ses regards effarés sur les passants qu'on voysit circuler au dehors, elle regarda si elle apercevait encore l'effrayante apparition.

La figure pâle et sinistre avait disparu. Elle se remit peu à peu de son effroi, le sang revint colorer ses joues et elle se dit, en souriant elle-même de sa frayeur :

- J'étais folle ! nous ne sommes plus au temps des légendes... Ce passant avait sans doute un grand rapport avec William, mais je l'aurai exagéré, j'aurai mal vu à travers ce vitrage.

» Je me sens mieux, dit-elle au libraire, je ne sais ce que j'avais... Merci de l'intérêt que vous m'avez témoigné. Veuillez me chercher ce guide pour la Suisse, que je vous demandais trut à l'heure.

On atteignit plusieurs guides Joanne, qu'on éparpilla sur le comptoir. Elle les ouvrit, les feuilleta, et, tout occupée de ses livrets, ne vit plus ce qui se passait dans le magasin. Mais en relevant la tête, elle s'arrêta épouvantée, en regardant un homme qui était entré pendant ses recherches.

Elle laissa échapper le livre qu'elle tenait, et, toute défaillante, retomba sur sa chaise, qu'elle eût voulu pouvoir reculer jusque dans la mu-

(A suipre.)

On parlait à Calino de la crue de la Seine.

— Encore une blague! s'écria t-il; je suis allé hier à Chatou ; l'eau paraît avoir monté, mais c'est une simple illusion.

- Comment çà? - J'avais fait une marque à mon bateau, elle

n'a pas bougé ! - Quel âge que vous avez, madame?

- Mais, won petit ami, l'âge que je parais. - Oh! tant que ça?

Une jeune blanchisseuse, un peu timide, comparaît comme témoin en police correctionnelle. Le président l'interroge :

Quel orétier faites-vous? Vous rougissez? - Non, monsieur, je blanchis. Et tout l'auditoire d'éclater de rire.

LA GUERRE EN ORIENT

Constantinople, 9 décembre.
Les pourparlers engagés laissent peu d'espoir dans une issue favorable et pacifique. On continue donc les préparatifs militaires avec la plus grande énergie. Ces dispositions confirment les craintes générales; tout le monde est d'avis qu'une reprise des hostilités est imminente et que, cette fois, la Grèce et d'autres Etats pourraient bien prendre part au mouvement. La situation est considérée comme menaçante pour la paix européenne.

Nisch, 9 décembre, midi. Le bruit court que le prince Alexandre a donné à ses troupes l'ordre de s'avancer de Pirot sur les troupes serbes.

Les hostilités vont donc recommencer.

Caltaro, 9 décembre. Ordre a été donné à un corps d'armée monténégrin de se rendre à la frontière, la mobilisation a été décidée dans les sphères gouvernementales.

Philippopoli, 9 décembre. L'on est persuadé ici qu'une reprise des hostilités est proche. L'intervention de la Porte est encore venue compliquer une situation déjà bien délicate, l'armistice n'est pas conclu, le terme de la suspension des hostilités est arrivé, et de l'avis de tous aujourd'hui, l'horizon est gros d'orages.

La Roumélie ne saurait plus être rétablie dans la position préexistante que la Serbie, au contraire, persiste à réclamer comme condition principale de la paix.

Dans ces conditions, une entente est impossible, et l'on peut s'attendre à voir recommencer la guerre.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 décembre. Les achais du comptant s'accentuent de jour en jour.

Les rentes françaises sont cotées : le 3 0/0 80.95, l'amortissable 82.70, le 4 1/2 0/0 nouveau 108.85. L'approche du coupon de janvier motive de nombreuses demandes en actions du Crédit Foncier. Les acheteurs encaissent un coupon de 30 fr. et retrouveront aussitôt après leurs cours d'achat. On cote 1,340 fr.

Une excellente opération à la portée de tous les possesseurs d'obligations de chemins de fer dont le coupen vient à échéance le 1er janvier : vendre et remplacer par des obligations Foncières 1883. On aura le même coupon et l'on touchera en outre 17 à 20 fr. par titre, soit près d'une année et demie de revenu; puis comme les Foncières 1883 rejoindront nécessairement les obligations de character.

fer, on se retrouvera bientôt avec le même capital.

La Banque d'Escompte se tient à 448.75.

La Société Générale teujours ferme à 447.50.

Les Dépôts et Comptes Courants sont à 600 fc. Les actions des Chemins de fer sont cotées : Est 780, Nord 1,520, Orléans 1,340, Quest 850.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

CRUE DE LA LOIRE.

Aujourd'hui jeudi (midi), la Loire élait à 4 mètres à l'échelle du pont Cessart. Eaux croissantes.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Seance du 5 décmbre. - Tous nos députés ont voté contre l'invalidation des élections de la Corse.

Séance du 7 décembre. — MM. Berger, de Maillé ont voté contre la demande d'enquête sur les élections des Alpes-Maritimes.

MM. Chevalier, Fairé, de La Bourdonnaye, Merlet, de Soland n'ont pas voté. M. de Terves était absent par congé.

Tous nos députés ont voté pour la prise en considération des trois projets pour rehausser les tarifs de douanes touchant les blés et les bestiaux de l'étranger.

LA CLASSE DE 1885.

Le tirage au sort de la classe de 4885 commencera, dans toute la France, le 21 janvier prochain.

Les tableaux de recensement devront être publiés dans chaque mairie du 3 au 10 jan-

Les préfets règleront à cette époque l'ilivier inclus. néraire des tournées par arrondissement.

Les opérations devront être terminées dans le délai d'un mois.

Le général Campenon a avisé les sénateurs et les députés, qui le sollicitaient en faveur de certains déserteurs, qu'il ne modifferait en rien vis-à-vis de ceux-ci la rigueur des lois.

M. le général de brigade Renaudot, commandant la brigade de cavalerie du 5° corps d'armée, a été nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 45° corps d'armée à Marseille, vacant par suite du passage de M. le général Chevals dans la section de réserve.

Un bal qui réunissait, dit-on, plus de trois cents personnes, a été donné à l'hôtel de Londres, dans la nuit de dimanche à landi, par la Société dite « des anciens Compagnons de la ville et faubourgs de Saumur ».

Pendant la fête, une quête au profit des pauvres a produit la somme de 50 fr.

Ce bal avait été précédé d'un banquet de soixante couverts.

HARMONIE SAUMUROISE 2º Année.

Le dimanche 20 décembre, la Société offrira à ses abonnés le premier Concert de la saison, avec le concours de Mile Stoëkly, professeur de chant, et autres artistes, chanieur et instrumentiste.

Les personnes qui désireraient souscrire avant le Concert sont priées de s'adresser chez M. Courant, rue de la Comédie.

LES PIÈCES BELGES.

Comme nous l'avons dit hier, l'acte additionnel à la convention monétaire pour la réadmission de la Belgique dans l'Union a été signé, mardi, à Paris, par les représentants de France, d'Italie, de Belgique, de Suisse et de Grèce.

Les pièces belges continueront donc à avoir cours. On sait que la pièce de cinq francs à l'effigie du roi Léopold eût subi une dépréciation d'un franc si la Belgique se fût tenue en dehors de l'Union, comme nos voisins en avaient manifesté l'intention.

TENTATIVE D'ASSASSINAT.

Samedi 5 décembre, vers huit heures du soir, M. Sigogne, merchand de bois à Soulanger, entendit frapper à la porte d'entrée de sa cour. Aussitôt, il sortit de chez lui, muni d'une lanterne, et cria: entrez. Personne n'ouvrit; mais on frappa plus vigoureusement une seconde fois. Entrez, répéta M. Sigogne.

A peine achevait-il ces mots qu'un coup de fusil partit et le plomb atteignit M. Sigogne en plein visage. L'inconnu qui était à la porte avait passé le canon de son arme entre les barreaux d'une barrière qui ferme l'entrée de la cour.

Aussitôt toute la famille du blessé accourui, ainsi que plusieurs voisins. Mais on n'a pu découvrir ni l'assassin ni ses traces.

Les soupçons de M. Sigogne se portent sur un nommé X..., marchand de mort aux rats, avec lequel il avait eu une discussion la veille.

Il est évident que le crime était prémédité d'avance.

Heureusement qu'une partie de la charge de plomb s'est arrêtée dans des volets d'une fenêtre qui protégeait un peu M. Sigogne dans la position où il se trouvait. Cependant le marchand de bois a la figure sérieusement atteinte.

ANGERS.

Le Petit Courrier fait appel du jugement prononce contre lui par le tribunal de Saumur.

Musique. - Nous croyons savoir que, dimanche prochain, l'excellente musique du 135° de ligne exécutera au concert du Mail une nouvelle production musicale, ayant pour titre: Rocambole, quadrille fantastique de notre compatriete M. Félix Petit, habilement orchestré pour musique militaire par M. Elfrique, dont le talent est bien connu. L'original de la constant de la nal de ce quadrille, pour piane seul, est édité par M. Metzner - Leblanc et mis en vente dans tous les magasins de musique.

Nous reviendrons sur ce morceau après la première audition. (Union de l'Ouest.)

POLICE CORRECTIONNELLE D'ANGERS Audience du 5 décembre

Batallie de 60 Bretons.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire:

« Nous avons déjà signalé les désordres et les scènes de sauvagerie que les bals publics occasionnent. Le 22 novembre, on a mis un café à sac dans le faubourg Saint-Lezare.

» Ce qui s'est passé vers la fin d'octobre au bal Blain, à la Madeleine, présente une gravité bien autrement considérable.

» A la sortie de cette réunion, après onze heures du soir, une bande d'individus, en grande partie composée de Bretons, se prit de querelle pour des motifs absolument futiles.

» La discussion avait commencé entre trois ou quatre clients, vers cinq heures du soir, dans un autre bal, à Saint-Léonard. A minuit, ils étaient 60, rangés en bataille, dans la rue de la Madeleine. Les uns se prenaient à la gorge, les autres se terrassaient à coups de poings. C'étaient des hurlements, une mêlée effroyable.

» La voie publique n'était nullement sûre. Malheur au passant qui ne prenait pas un détour et s'engageait dans cette rue, même en longeant les maisons.

» Un nommé Dumaine, couvreur à Trélezé, qui se rendait chez lui, fut assailli à coups de poings et de pieds, roulé dans la boue et eut toutes les peines du monde à

» Quelques instants après, des cris: « Au secours! à l'assassin! » se faisaient entendre. C'étaient trois malheureux marchands ambulants qui revenaient de Trelazé avec leur petite voiture et se rendaient à Angers.

» Ils évitèrent bien le gros des combattants et passèrent au large. Mais ils furent entourés. Celui qui était en tête, le nommé Michel, put s'échapper en détalant à toutes jambes du côté d'Angers avec sa charrette. Quant aux deux autres, cernés de toutes parts, ils furent horriblement maltraités.

» Un nommé Hervé Simon renversa d'un coup de poing Pagès qui, dens sa chute, se brisa la jambe en deux endroits. En même temps une partie de la bande se rua sur la victime et faillit l'achever.

» D'un autre côté, le troisième marchand, Niblat, était renversé, foulé aux pieds et roulé comme un ballot à coups de bottes, jusque dans une impasse voisine. Ces deux hommes jetaient des cris lamentables.

» Heureusement que survinrent un pontonnier et la gendarmerie des Justices, qui mirent en fuite les malfaiteurs. La blouse de Niblat n'était plus qu'un lambeau informe.

» Huit de ces garnements furent arrêtés. Ce sont les nommés: Hervé Simon, Baudry, Oger, Tromeur, Guibal, Coriou, Lucas et

» Ils ont été condamnés : Hervé à 4 mois de prison, Tromeur à 4 mois, Coriou à 4 mois, Lucas à 1 mois, Olivier à 15 jours, Baudry à 8 jours, Oger à 8 jours.

» C'est singulier comme les bals publics ont de privilèges sous la République l » Les cercles catholiques et les sociétés d'agrément sont dissoutes sous prétexte qu'on y fait de la politique réactionnaire.

» Les bals publics sont ouverts pour don-

ner libre carrière à tous les désordres.

» Ah l c'est qu'en accordant toute liberté
à ces établissements, l'administration muni-

cipale se crée une grande popularité.

» D'ailleurs, ce sont des lieux de moralisation pour la jeunesse des deux sexes. Il y a beaucoup de pères de famille qui accordent maintenant à leurs filles comme à leurs fils la permission de minuit. »

Tours.

L'éclairage électrique. — Les travaux de canalisation sont commencés depuis lundi, sur la place du Palais-de-Justice. Ils sont confiés à M. Bailly, entrepreneur, qui a pris l'engagement de les terminer dans un délai de dix-huit jours. La pose du câble étant faite au fur et à mesure, on espère qu'à la fin du mois la lumière pourra être distribuée aux abonnés.

Autographes de Trompette. — On nous raconte qu'un négociant de Tours ayant entre les mains deux autographes de Trompette, l'ex-cuisinier de Gambetta, les a vendus à un amateur au prix de 40 francs.

Avis à ceux qui ont entre les mains des

autographes de l'ex-cuisinier de l'opportunisme!

Comme on voit, ces autographes valent leur pesant d'or!

Poitiers.

Signes de prospérité républicaine.

Dans son audience de mardi, le tribunal de commerce de Poitiers a déclaré en état de faillite deux commerçants de Poitiers et un du canton de la Villedieu.

LE MANS.

M. Mazure, ancien député de Lille, a été nommé, par le ministre des finances, entrepositaire des tabacs au Mans. Encore un de casé

Un sonneur de cloches est-il un fonctionnaire? L'Electeur, d'Angers, et tous les journaux opportunistes ne manqueront pas de répondre affirmativement, si le sonneur est conservateur. Mais le tribunal de Quimper en a décidé autrement.

Le parquet de Quimper, aussi féroce que l'Electeur, avait poursuivi, pour distribution de bulletins de vote, le journalier chargé des

« sonneries civiles » à Plogastel. Le tribunal correctionnel de Quimper a estimé que si cet agent reçoit 36 fr. par an de la commune pour tirer la corde de la cloche, il n'a aucune autorité directe ou indirecte sur les électeurs, qui ne peuvent en aucune façon craindre les effets de sa rancune; qu'il ne saurait dès lors exercer aucune intimidation; qu'il ne détient aucune parcelle de la puissance publique. En conséquence, le tribunal a acquitté l'agent chargé des son-neries civiles. Il acquitterait de même le débitant de tabac ou buraliste, incriminé des mêmes faits, car un débitant de tabac, pas plus qu'un sonneur de cloches, ne détient aucune part de la puissance publique.

Nous apprenons que la maison Georges Douesnel, EPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, à la suite d'achats importants, a baissé ses prix sur beaucoup d'articles.

Cette maison, qui ne néglige jamais de faire profiter ses acheteurs de ses heureuses opérations, vend en ce moment:

Le sucre, 50 c. par 1/2 kilog. Sucre régulier, 1 fr. 15 le kilog. Café Zanzibar torrésié, 2 fr. le 1/2 kilog. Huile de colza, 40 c. le 1/2 kilog. Chandelle, 40 c. le 1/2 kilog. Etc., etc., etc.

Faits divers.

LA CATASTROPHE DE PÉRIGUEUX.

Les travaux de forage de Chancelade ont continué bien lentement depuis quelque temps. On n'était arrivé qu'à une profondeur de 40 metres environ, et il restait 23 mètres à percer, quand un tube noyé dans l'argile et qu'il a été impossible de retrouver a fait perdre plus d'une semaine.

Un très-curieux incident, qui s'est produit l'autre nuit, vient de ramener des espérances bien souvent déçues et depuis long-temps abandonnées. Les ouvriers employés au forage ont constaté, vers onze heures du soir, qu'une fumée assez forte sortait des ouvertures. Au matio, elle avait cessé de se produire et elle n'a plus reparu depuis.

La fumée est sortie de l'intérieur des carrières pour la première fois le 20 octobre, lendemain du jour cu le père Parcelier s'était engagé dans les galeries d'où il n'est plus sorti; et c'est après trente-cinq jours écoulés que l'on aperçoit une seconde fois de la fumée. On se perd en conjectures.

Si les conditions géologiques n'ont pas été modifiées par le bouleversement de la colline, le trépan devrait atteindre bientôt une couche de pierre très-dure, puis un banc de marbre, puis enfin la pierre tendre. On pourrait espérer, alors, arriver au ciel des galeries vers la fin de la semaine.

ETRENNES 4886

La Librairie ABEL PILON (A. LE VASSEUR Succi), 33, rue de Fleurus, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de payement (5 fr. par mois), les publications des principaux éditeurs de Paris : Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés, et les invite à lui

adresser dès maintenant leurs demandes. afin d'éviter l'encombrement des derniers

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

Théâtre de Saumur Direction: J. BRETON.

Lundi 44 décembre 1885,

Opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux, paroles de MM. Paul Ferrier et Jules Prevel, musique de Louis VARNEY.

ı	Distribution	n :	
ı	Athos	MM.	Dechesne.
ı	Aramis		Noë Cadeau.
ı	Porthos		Vincent.
ı	Bonacieux		Fleury.
١	Planchet		Ometz.
ı	M. de Tréville		Allain.
ı	Mitouflet		Allemand.
۱	Bazin		Asmire.
ı	D'Artagnan	Mmas	Fleury-Pillard.
	Armide de Tréville		Cantrelle.
	Constance Bonacieux		Dulaurens.
ı	Madeleine		Recurt.
	Grimaud	MM.	
	Monsqueton		Derousseau.
	Un officier		Guiraud.
	Picard		Hertz.

Mousquetaires, gardes du cardinal, pêcheurs, pêcheuses, bourgeois, bourgeoises, garçons et filles d'auberge, gens de la noce.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 10 décembre

CHARLES VI, grand opéra en 5 actes et 7 ta-bleaux, paroles de MM. Germain et Casimir Delavigne, musique d Halévy.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SULVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864 CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques.—Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Cies de l'Est, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyou-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. - Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). - Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. – Avances sur Titres. - Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres.—Assurances (Vie. Incendie, Accidents). - Souscriptions aux Emissions. - Renseignements sur les valeurs de Bourse, etc.

LES PERSONNES AFFAIBLIES par un appau-orissement du sang, auxquelles leur méde-cin conseille l'emploi du FER, supporteront Sans fatigue les gouttes concentrées de FER BRAVAIS, de préférence aux autres préparations ferrugineuses. Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

Le ROE BOYVEAU-LAFFECTEUR est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an xii.— Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang: Dartres, Serofules, Eczima, Peoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme.— l'ar ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favoriso le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le ROB BOVVEAU-LAFFECTEUR à l'odure de Potassium, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou robelles: Ulcères, Tumeurs, Gommes, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofulose et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharmacies.— A Paris, chez J.FERRE, Pharmacien, 102, Rue Richelleu, et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR.

LES FRERES MAIION médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie Gablin. — Gousultations à Paris, rue de Rivali tions à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, proprietaire gérang.

MAISON BOURGEOISE

Appartenant à M. Fougeray, à Saumur, route de Saint-Lambert.

S'adresser au notaire, ou à M. IRARD, expert à Saumur. (832) GIRARD, expert à Saumur.

Etude de Mº CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin.

VENDRE

A L'AMIABLE, En bloc ou en détail,

BELLE PROPRINTE

Située à Saint-Pierre-en-Vaux, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, près Gennes,

Comprenant : maison de maître, vastes servitudes, cours, jardins, en-clos, terres labourables, vignes, prés, bois taillis et pâtures, d'une contenance de 20 hectares environ.

S'adresser, pour visiter la propriété, M. CHAUVEAU, cultivateur à Saint-Pierre-en-Vaux, ct, pour plus amples renseignements et traiter, soit à M. MOREAU - RONTARD, propriétaire à Saint-Mathurin, soit à Mo Charrier,

A VENDRE

UN CLOS

Terre et Vigne,

Entouré de murs, avec petit pavillon, appolé le

CLOS - GROLLEAU

Situé commune de Saumur, au lieu dit Les Châteaux,

D'une contenance de 3 hectares 15 ares 60 centiares.

S'adresser à M. Dézé, propriétaire à Varrains.

A CÉDER DE SUITE

MAGASIN de MERCERIE Et Rouennerie

Très - bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDIDER Boucherie-Charcuterie

Située à Saint-Florent, près Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

82 50

108 85 512 » 4865 L

447 50 980 & 525 o

. 1337 50 1337 200 n 200

75 » 20 » » 50 » »

105

513 4870

447 980 525

Valeurs au comptant

A VENDRE OU A LOUER

Pour Noël 1886.

Vaste

RUE SAINT-JEAN,

Occupée par M. Grellet, tapissier. S'adresser à Mº BRAC, notaire à

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges, Breveté s. G. p. G.

Md de bois du Nord et du Pays Inventeur et seul Fabricant Quai Saint-Nicolas, nº 13,

à Saumur. Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nou-velles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, supérieure, aux prix les plus suivant les cours des matières pre-mières. (904)

Voulez-vous orner volre salon de deux jolis tableaux?

Envoyez franco par la poste SIX francs à M. PASQUIER, cimentierrocailleur à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en

voulez qu'un, le prix est de 4 francs.
Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminé par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde.

CABINET D'AFFAIRES

M. G. Doussain

Syndic de faillite,

10, rue des Basses-Perrières.

Liquidations et attermoiements. Recouvrements et renseignements. Consultations absolument gratuites.

Offres et Demandes

Comptable demande travail chez lui ou petite comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

Un JEUNE HOMME sérieux et muni des meilleures références, demande un emploi de comptable.

S'adresser au bureau du journal.

VINS Une forte maison de vins et spiritueux, à Bordeaux, demande, pour le placement de ses produits, un voyageur expérimenté et des agents locaux. Conditions avantageuses. Ecrire J. Rosk, négt, à Bordeaux.

UN MENAGE demande à se placer, le mari comme cocher on jardinier, la femme comme cuisinière ou femme de chambre.

Ecrire à M. GRAVELEAU, à Montilliers, canton de Vihiers.

ON DEMANDE on jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME sérieux et actif demande une place de régis. seur pour propriétés; connaît la vente du bois et la culture des

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références

S'adresser au bureau du journal.

M. TORSEAU, acquéreur de la pêche de l'étang de Cunault, a l'honneur de prévenir le public qu'il vendra sur place, le dimanche 3 janvier prochain, les produits de cette

Ce même jour, Assemblée sur les bords de l'élang.

Sources de l'État. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques,
maladies des voles digestives, engorgements du
foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL.—Affections des voles digestives, pesanteurd'estomac, digestion difficile, inappétence
CÉLESTINS.—Affections des reins, de la vessie,
gravelle, calcula urinaires, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE: — Prescrite comme Oélestins.
Administration de la Cie concessionnaire:
PARIS, 3, Boulevart Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur le
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux
minérales, droguistes et pharmaciens.

minérales, droguistes et pharmaciens.

VIENT DE PARAITRE:

Le Gouvernement Militaire de Saumur

PAR G. D'ESPINAY Une Brochure in-8 avec Carte

PRIX : UN FRANC

Chez M. DÉZÉ et chez M. JAVAUD, libraires, rue Saint-Jean.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

A U ME U R

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien applique facilite souvent la guerison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoulchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

DENTS Léon A. Fresco

Chirurgien - Dentiste

jours

rieur

port

en a

en re

par

facti dans

exis

tar l'o

68, QUAI DE LIMOGES

Extraction, Aurification-Prix modéré.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875. VELOUTINE

Poudre de Ris spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente ca invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraisbeur naturelle. Ch. FAY, Inventeur : 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 DÉCEMBRE 1885. Valeurs au comptant Ciótur Dernier précte cours. || Valeurs au comptant | Cloture Valeurs au comptant Clotur Dernier cours. OBLIGATIONS. Paris-Lyon-Méditerranée. . . . 1235 Ville de Paris, oblig. 1855-1860 518 50 519 524 1520 » 1518 - 1865, 4 °/... - 1869, 3 °/... - 1871, 9 °/... - 1875, 4 °/... - 1876, 4 °/... Bons de liquid. Ville de Paris. 389 Orléans . 398 1335 1 1342 411 385 386 363 855 1455 401 25 514 r 401 515 515 522 451 387 387 514 r 514 n 522 v 452 50 Canal de Suez. 2112 50 2122 50 3 C. gén. Transatlantique. . . Russe 5 0/0 1870. 366 584 385 480 485 Obligations communales 1879. Obligat. funcières 1879 3 %... Obligat. foncières 1883 3 %...

GEEMINS DE FER GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans LIGNE L'ETAT DE BÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR BOURGUEIL - SAUMUR SAUMUR - BOURGUEIL 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. 6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière) Mixte Omn. Omn. Omn. Mixte Mixte matin matin matin soir. soir. Omn. Mixte Mixte Omn. Mixte Direct matin matin soir. soir. soir. Mixte Mixte Mixte Mixte matin soir. soir. matin, omnibus-mixte. Mixte Mixte Mixte Mixte 7 24 8 40 1 15 3 50 7 32 8 56 1 24 4 02 7 39 9 10 1 32 4 13 7 52 9 27 1 46 4 30 7 45 Montreuil. 7 55 Brézé. . . 8 03 Chacé. . . 8 19 Saumur. . 6 49 9 45 1 52 5 04 8 30 11 10 7 04 10 10 2 08 5 20 8 46 p a 7 12 10 26 2 16 5 28 8 54 p p 7 23 10 39 2 28 5 40 9 06 11 39 matin matin soir. soir. soir, 8 17 12 09 6 10 9 41 8 26 12 18 6 20 9 50 9 13 1 25 7 15 10 36 3 26 8 21 12 48 4 44 Bourgueil. 5 33 9 06 1 25 6 56 PortBoulet 5 42 9 15 1 34 7 05 Saumur. express. omnibus. (s'arrête à Angers). Bourgueil. DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. POITIERS - MONTREUIL allant à Angers. MONTREUIL - POITIERS SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS 3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte. THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR venant d'Angers. omnibus. matin . Soir . Omn soir. 11111 - express. soir, omnibus-mixte. Omn soir Omn. Omn. | Mixte | Mixte matin soir. matin . matin . matin. soir. soir. 4 7 10 5 50 12 50 6 6 28 1 28 7 6 55 1 57 7 7 50 2 52 9 8 42 3 56 10 9 24 4 38 11 6 15 7 08 7 56 9 18 10 28 8 35 9 55 10 14 Montreuif 1 55 - omnibus (s'ar. à Tours) Saumur. (départ) 7 24 7 55 3 3 4 8 08 8 21 3 50 4 50 " " 5 5 4 1 15 2 2 2 11 2 51 8 4 3 54 4 24 Thouars (départ) 9 01 9 18 9 21 9 45 Loudun . Arçay. . Mirebeau Neuville . 7 45 8 41 Neuville Mirebeau 1 07 1 19 7 45 7 57 Montreuil-Bellay Lernay express-poste. 6 53 5 58 6 07 6 49 Brion-s-Thougt 4 30 4 37 5 04 Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à 8 37 9 27 9 53 7 02 7 14 7 29 Brion-s.-Thougt 8 51 Lernay Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures. Montreuil-Bellay [Thouars (arrivée) Saumur (arrivée)